CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 05/03/2015

Présents:	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, Maire adjointes, DURIF Joël, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain.
Absents : Absent excusé :	DALLOZ Sylvie qui donne procuration à PERRIN Raphaël, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, MOYAT Alain qui donne procuration à PILLARD Claudie, VERNEREY Samuel.
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 08/01/2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Mlle Emilie RAFFIN à 20h35.

I. <u>MAISON DE L'ENFANCE (ETUDE COMPTE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET PRIMITIF 2015)</u>

M. le Maire indique en préambule qu'il va présenter les différents comptes relatifs au budget annexe "Maison de l'Enfance" mais qu'ils seront votés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal avec le budget communal, et le budget du lotissement.

Concernant le compte administratif 2014 de la Maison de l'Enfance, M. le Maire explique que la baisse de l'excédent de fonctionnement est en partie liée au fait que le versement de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales, concernant le Contrat pluriannuel Enfance Jeunesse (CEJ) arrivant à terme au 31/12/2014 n'a pas été effectué. Le report aura lieu en 2015. Le versement ne peut avoir lieu l'année de renouvellement du contrat.

Il fait ensuite une présentation détaillée, compte par compte, du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015.

Au niveau du fonctionnement, M. le Maire souligne la progression du nombre de repas pris au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

En revanche, il déplore une baisse de fréquentation à la structure crèche. Un déficit de communication devra être comblé afin d'accroître les effectifs.

Par ailleurs, il rappelle la dotation des mairies de Septmoncel et Lamoura. Chacune ayant versé 50 000 € au budget de la Maison de l'Enfance en 2014 ; il est budgété 55 000 € pour chacune des 2 communes en 2015.

Ces montants restent inférieurs aux sommes versées avant la municipalisation de la structure au 01/01/2011, qui étaient de l'ordre de 130 000 à 140 000 €.

S'agissant des investissements, M. le Maire confirme que le montant budgété en 2014 pour l'achat d'un véhicule n'a pas été utilisé.

L'augmentation du nombre de repas a engendré un achat de bacs alimentaires supplémentaires.

L'assemblée prend acte des propositions d'inscriptions budgétaires 2015.

II. MAISON DE L'ENFANCE : REGIE DE RECETTES

M. le Maire informe l'assemblée d'une rencontre avec M. le Trésorier et M. le Trésorier Adjoint afin d'étudier une nouvelle procédure pour le recouvrement des produits de la crèche et de l'ALSH Lamoura/Septmoncel.

Lors de la municipalisation de la gestion de la Maison de l'Enfance, par délibérations n° 2011/004 et 2011/005 du 27/01/2011, il a été institué une régie de recettes auprès de la crèche et de l'ALSH Lamoura/Septmoncel des communes de Lamoura et Septmoncel. Compte tenu des changements survenus dans l'organisation de la structure il convient d'annuler les dites délibérations qui ne sont plus d'actualité.

M. le Maire propose, dans un but d'allègement de prise en charge de ces recettes, que les familles effectuent leurs règlements directement à la Trésorerie à partir d'un titre émis par la collectivité.

Une régie de recettes sera conservée uniquement pour :

- les règlements en espèces,
- les chèques CESU,
- les chèques ANCV,
- les règlements anticipés de touristes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, annule les délibérations prises le 27/01/2011 relatives aux régies de recettes antérieures, permet la création d'une nouvelle régie de recettes pour les cas précités.

M. le Maire est autorisé à prendre les arrêtés de nomination de régisseur titulaire et mandataire suppléant pour l'encaissement de ces produits.

III. <u>ENQUETE PUBLIQUE : Travaux barrage Flumen</u>

M. le Maire fait part d'un arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique demandée par EDF dans le cadre du programme de traitement d'instabilité de talus et d'affouillements du barrage sur le Flumen.

Sont concernées les communes de Septmoncel et Villard-Saint-Sauveur.

L'enfouissement de la conduite forcée avait déstabilisé le chemin et EDF avait déjà procédé à des travaux d'enrochement le long des berges.

Des dégradations sont survenues sur d'autres secteurs en raison de crues importantes ; de plus, sont à reprendre les bases de maçonnerie du barrage.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser et de l'impact sur le site, une enquête publique sera ouverte du 09/03/2015 au 11/04/2015.

Concernant la commune de Septmoncel, le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les observations du public à la mairie :

- le lundi 9 mars 2015 de 10 h 30 à 12 h 30
- le samedi 11 avril 2015 de 10 h 30 à 12 h 30.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit le 26/04/2015.

IV. FORESTIERE 2015

M. le Maire informe l'assemblée que pour cette 25ème édition de La Forestière, les parcours VTT vont être modifiés par rapport à ceux de l'édition de 2014.

Un nouveau départ aura lieu de Saint-Claude pour les épreuves phares VTT, le 100 km hommes et le 65 km dames, le dimanche 20 septembre 2015, avec un passage à Septmoncel après La Fontaine aux Oiseaux, Chaumont, la Main Morte, La Tendue.

L'assemblée est favorable à ce que la course traverse la commune de Septmoncel et souhaite qu'elle passe par le centre du village si les conditions sont réunies.

V. CONSEIL GENERAL: LINEAIRE RESEAU DEPARTEMENTAL

M. le Maire rappelle le projet à l'étude du Conseil Général concernant le déclassement de certaines routes départementales pour un transfert aux communes.

La commune de Septmoncel est concernée par la RD 292 sur le secteur du Manon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'oppose au déclassement de ce secteur qui dessert deux axes touristiques importants.

VI. LOTISSEMENT

A) A la demande de Me Agnès BUSCOZ, notaire, M. le Maire fait part de la nécessité de prendre une nouvelle délibération précisant la désignation cadastrale, la contenance et le prix des parcelles en dation.

Dans le cas de partie de parcelles, il y a lieu de préciser leurs références cadastrales et d'annexer un plan sur lequel est matérialisée l'emprise des terrains acquis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la nouvelle délibération.

- B) M. le Maire informe l'assemblée que le Cabinet COLIN doit déposer le permis d'aménager courant mars 2015 et le présenter en mairie.
- C) Suite à une rencontre avec le responsable de la Société d'Economie Mixte de Construction du département de l'Ain, SEMCODA, M. le Maire annonce que l'aménagement de la partie habitat collectif du lotissement pourrait être proposé pour étude à cette Société.
- D) M. le Maire demande à ce que le nom du lotissement soit défini lors du prochain conseil.

VII. COURRIERS DIVERS

A) DOCTEUR JEAUNEAUX - PROJET DE MAISON MEDICALE

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 17/0/2015, du Docteur JEAUNEAUX relatant les différentes rencontres avec M. le Maire de Septmoncel d'une part, et les élus de Lamoura d'autre part, concernant un projet de construction privé d'une maison médicale.

En raison de la mise en oeuvre des normes d'accessibilité aux bâtiments publics, en raison des problèmes récurrents de stationnement au centre du village de Septmoncel, Madame le Dr JEAUNEAUX souhaite développer un nouveau projet rapidement.

M. le Maire rappelle la proposition étudiée par le Docteur JEAUNEAUX à Clavières, sur la zone constructible prévue au Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais le manque de réseaux freine actuellement le projet.

Après discussions et débats autour de l'aménagement de cette zone pour plusieurs bâtiments, M. le Maire propose par un vote à bulletin secret de répondre à la question suivante :

Etes-vous favorable au lancement du plan d'aménagement de la zone de Clavières, propriété de Mme Durif ?

Réponse favorable à l'unanimité : 14 bulletins ont été validés pour 14 "oui".

M. le Maire va donc engager de suite une consultation auprès du Cabinet PRUNIAUX pour un devis du plan d'aménagement.

Une rencontre est prévue avec le Docteur JEAUNEAUX pour une discussion plus approfondie.

B) MAÎTRES MILLET et BUSCOZ: MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE

Par leur courrier en date du 21/01/2015, Maîtres MILLET et BUSCOZ, notaires associés, font part de leur inquiétude suite au projet de loi adopté concernant la réforme des professions réglementées.

Ils sollicitent une motion de soutien afin d'éviter un désert juridique et un dérèglement d'un service public de qualité et de proximité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 9 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 4 abstentions approuve la motion de soutien aux notaires de France.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) ELECTIONS DEPARTMENTALES DES 22 ET 29/03/2015 : PERMANENCES

Chaque élu est invité à s'inscrire sur les fiches de tenue des bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

B) DENEIGEMENT

Suite à l'ampleur des chutes de neige cet hiver, il y a nécessité de rappeler et de formaliser les priorités pour les agents et pour les usagers.

Sont déneigés dans l'ordre suivant :

- 1) Les voies communales classées
- 2) Les chemins communaux secondaires
- 3) Les chemins privés

C) <u>DETECTEURS</u> DE FUMEE

Mme Aurore PETETIN précise qu'il y a désormais obligation pour les propriétaires d'équiper les logements de leurs locataires de détecteurs de fumée.

D) P.N.R.: PROJET DE CINEMA MOBILE

Sur les 20 communes qui se sont portées candidates pour accueillir une séance de cinéma en plein air, 3 ont été retenues dont la commune de Septmoncel.

Mme Marie-Pierre REYNET, responsable commission culture au P.N.R., a présenté le projet en mairie ce mardi 3 mars.

La projection aura lieu sur le site du Replan (ou dans une salle de repli qu'il conviendra de définir en cas de mauvais temps) le vendredi 3 juillet ou samedi 4 juillet au soir.

En première partie sera présenté un court métrage réalisé en collaboration avec les écoles de musique de Moirans, Morez et Saint-Claude.

En deuxième partie, un film qu'il conviendra de choisir parmi une sélection proposée.

Un pot d'accueil sera offert par la municipalité. Une association pourra prendre le relais pour assurer la tenue d'une buvette.

E) REFLEXIONS BÂTIMENTS

Suite au projet de cinéma mobile sur le site du Replan et en raison du risque d'intempéries, M. le Maire propose d'ériger une structure couverte, non fermée, de la superficie du terrain de boules. Cette structure fixe pourrait être utilisée lors de toute manifestation organisée sur le site.

M. Bernard REGAD et Mme Aurore PETETIN échangent leurs compétences en matière de charpente et vont démarrer une étude.

Par ailleurs, M. le Maire informe que MM. Alain MOYAT et Bernard REGAD ont effectué les premiers repérages pour l'installation d'un bâtiment à proximité de la caserne des pompiers, qui abriterait, entre autres, le matériel du Comité des Fêtes.

F) REMERCIEMENTS

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME remercie vivement la municipalité pour les témoignages de soutien apportés suite au décès de sa fille, Mme Carole SANCHEZ, et pour le don versés à l'Association "Vien ô jardin", pérennisant ainsi son action.

Séance levée à 0 h 40

Affiché le 12/03/2015

Le Maire,

Raphaël PER